

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 23 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, à la suite de la convocation adressée par Jean-Marc GOUIN, Président, le 16 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 64

Présents : 53

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Éléonore BAGES
	Michel LIGNAC
	Sébastien LANDAT
	Sabrina VITRAC
BIRON	
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Raymond FLEURY
CALES	Christophe CATHUS
CAPDROT	
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	
	Jean-Paul ALLOITTEAU
GAUGEAC	
LALINDE	Esther FARGUES
	Jean-Marc RICAUD
	Marie-José MANCEL
	Jérôme BOULLET
	Pierre-Manuel BÉRAUD
	Emmanuelle DIOT
	Christian BOURRIER
LANQUAIS	
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Marie-Lise MARSAT
	Jean-Marc GOUIN

LIORAC SUR LOUYRE	Maryline LACOSTE-KOEGLER
LOLME	Marianne BEYNE
MARSALES	Jean-Claude MONTEIL
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Bernard ETIENNE
	Jean-Pierre PRETRE
	Florent FARGE
MOLIERES	Alexandre LACOSTE
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Nathalie FABRE
NAUSSANNES	Alain ROUSSEL
PEZULS	
PONTOURS	Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS
PRESSIGNAC VICQ	Aude CRUVEILLER
RAMPIEUX	
SAINT AGNE	Nelly JOBELOT
SAINT AVIT RIVIERE	Isabelle MUCHA
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Laurent PÉRÉA
SAINT CASSIEN	Philippe POUMEAU
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Arnaud BOURGEOIS
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	Jean CANZIAN
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Francis MONTAUDOUIN
SAINTE FOY DE LONGAS	Philippe LAVILLE
SOULAURES	Magalie PISTORE
TRÉMOLAT	Éric CHASSAGNE
URVAL	Éloi COMPOINT
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	

Absents excusés : Bruno DESMAISON, Ludovic PAPON, Christine VERGEZ, Michel BLANCHET, Jean-Marc LAFORCE, Patrice MASNERI, Roger BERLAND, Benoît BOURLA, Daniel GRIMAL, Laurent BAGILET

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Christophe SAINT MARTIN, absent, avait donné pouvoir à Jean-Paul ALLOITEAU.

Monsieur ROUGIER, absent, avait donné pouvoir à Fabrice DUPPI.

ORDRE DU JOUR

1. RESSOURCES FINANCIERES :

- a. Création de budgets annexes « Opérations immobilières » et « ZAE BEAUMONTOIS EN PERIGORD » ;
- b. Mise à disposition de l'ALSH (Bâtiment de l'ancienne école et cour attenante) de LE BUISSON DE CADOUIN à la CC
- c. Dé-transfert du matériel de voirie de l'ex CCBL pour la commune de Lalinde et l'acquisition pour la valeur nette du matériel (non réformé)
- d. Décision modificative concernant le budget principal
- e. Admissions en Non Valeurs sur les budgets : Budget Principal, Assainissement Collectif, Assainissement Non collectif

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Modifications de postes d'adjoints techniques pour Services Techniques
- b. Création d'un poste d'adjoint technique pour le service Enfance Jeunesse

3. ASSAINISSEMENT

- a. Dossier Lanquais-Varenne : Procédure de commande groupée avec la commune de Varennes pour le réseau de collecte des eaux pluviales
- b. RPQS Assainissement Non collectif 2020
- c. Convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de recherche de la Dordogne pour le suivi 2021 des stations d'épuration

4. Acquisition d'un terrain pour la construction d'une salle de sport à LE BUISSON DE CADOUIN

5. URBANISME : Convention de partenariat avec le Département de la Dordogne pour le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique

6. ENFANCE : Avenant N° 6 à la convention de mise à disposition de service avec la commune de Lalinde suite au transfert de l'ALSH de LALINDE à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord

7. Rapport d'activité 2020 du SYCOTEB

8. Décisions du Président

9. Questions et informations diverses

Office du Tourisme : Bilan 2020

Monsieur le Président, Jean-Marc GOUIN, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la réunion précédente étant approuvé, Madame Esther FARGUES est désignée comme secrétaire de séance.

1. RESSOURCES FINANCIERES

a. Création de budgets annexes « Opérations immobilières » et « ZAE Beaumontois en Périgord »

a. 1. Création d'un budget annexe « Opérations immobilières »

Monsieur Pierre-Manuel BÉRAUD, Vice-Président en charge des Finances, rappelle les projets d'aménagement de locaux professionnels (Opération dans le cadre de l'économie sociale et solidaire SCIC « La Pause Popotte »; ateliers relais et d'insertion,...°)

Considérant les projets que la Communauté de Communes sera amenée à réaliser, le Vice-Président expose que, pour plus de transparence et lisibilité, il est donc indispensable de créer un budget annexe assujetti à TVA qui comprendra autant d'opérations que de projets.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide à l'unanimité de créer un budget annexe « Opérations Immobilières » et d'opter pour l'assujettissement à la TVA de ce budget. Il autorise Monsieur le Président à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget principal et le nouveau budget annexe et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

a. 2. Création d'un budget annexe « ZAE Beaumontois en Périgord »

Le Vice-Président en charge des Finances, Pierre-Manuel BÉRAUD, explique que considérant le projet d'extension de la ZAE de Beaumontois en Périgord, il est donc indispensable de créer un budget annexe assujetti à TVA.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide à l'unanimité de créer un budget annexe « ZAE Beaumontois en Périgord » et d'opter pour l'assujettissement à la TVA de ce budget. Il Autorise Monsieur le Président à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget principal et le nouveau budget annexe et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

b. Mise à disposition de l'ALSH (bâtiment de l'ancienne école et cour attenante) de Le Buisson de Cadouin à la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, Pierre-Manuel BÉRAUD, explique que le bâtiment abritant le centre de Loisirs situé à Cadouin appartient à la commune de Le Buisson de Cadouin.

Afin de réaliser des travaux qui permettront l'exercice de cette compétence dans les meilleurs conditions, le site (bâtiment et cours) doit être mis à la disposition de la CCBDP par la commune du Buisson de Cadouin.

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité la mise à disposition du site abritant le Centre de Loisirs du Buisson de Cadouin et autorise Monsieur le Maire à signer le PV et tout document nécessaire à cette mise à disposition.

c. Dé-transfert du matériel de voirie de l'ex CCBL pour la commune de Lalinde et l'acquisition pour la valeur nette du matériel (non réformé)

Monsieur Pierre-Manuel BÉRAUD, Vice-Président en charge des Finances, explique que lors de la fusion des Communautés de Communes le matériel de la voirie de la CCBL a été mis à disposition de la CCBDP pour exercer la compétence voirie.

Depuis, certains matériels ont été réformés. Afin de régulariser l'inventaire de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, il est nécessaire d'abroger la mise à disposition de ces matériels.

Afin de simplifier la gestion de ces outils, il propose d'acquérir pour leurs valeurs nettes le matériel réellement utilisé par les services de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité l'abrogation du PV de mise à disposition du matériel de voirie de la commune de Lalinde (état joint). Il décide d'acquérir le matériel suivant pour sa valeur nette :

Tracteur renault

Remorque moiroud

Camion IVECO

Camionnette CITROEN

Débroussailleuse

Tronçonneuse

Rotobroyeuse

d. Décision Modificative concernant le budget principal

Monsieur le Vice-Président chargé des finances expose au Conseil que les opérations suivantes nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires au budget principal de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord :

- ✓ L'opération micro folie nécessite l'ouverture de crédits
- ✓ Les crédits prévus pour le rachat d'un emprunt ont été prévus globalement en investissement alors que les pénalités de rachat sont comptabilisées en fonctionnement
- ✓ L'achat d'un terrain pour la création d'une salle de sport au Buisson nécessite l'ouverture de crédits
- ✓ Une provision doit être créée pour les créances.

Il convient donc de modifier le budget principal selon l'annexe ci-jointe.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	132 609,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	132 609,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	2 609,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 609,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6882 : Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Charges financières	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	132 609,00 €	132 609,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	45 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	45 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	132 609,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	132 609,00 €	0,00 €
R-4912 : Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 609,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 609,00 €
R-1341-24 : CCPB	0,00 €	0,00 €	86 400,00 €	0,00 €
R-1347-24 : CCPB	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 400,00 €
R-1347-70 : Micro Folie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 400,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	86 400,00 €	116 800,00 €
D-1841 : Emprunts en euros	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-1200 : Salles de Sports	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-70 : Micro Folie	0,00 €	45 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	75 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	175 200,00 €	75 600,00 €	219 009,00 €	119 409,00 €
Total Général		-99 600,00 €		-99 600,00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

e. Admissions en non valeurs sur les budgets principal, Assainissement collectif, Assainissement Non Collectif

e.1. Admissions en non valeur sur le Assainissement Non collectif

Monsieur le Président Vice-Président en charge des Finances, Pierre-Manuel BÉRAUD, fait part au conseil communautaire d'une information transmise par Monsieur le Trésorier de Lalinde relative à des créances non recouvrées pour un montant de 777,55 € concernant le budget assainissement non collectif.

Il explique que toutes les voies de recours ont été utilisées et que ces créances sont, pour la plupart, inférieures au seuil de poursuite

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de mettre en non valeurs la somme de 777,55 € sur le budget annexe SPANC.

e.2. Admissions en non valeur sur le budget Assainissement collectif

Pierre-Manuel BÉRAUD, Vice-Président en charge des Finances, fait part au conseil communautaire d'une information transmise par Monsieur le Trésorier de Lalinde relative à des créances non recouvrées pour un montant de 953,07 € et des créances annulées par décision du tribunal pour un montant de 1 113,04 € concernant le budget Assainissement non collectif.

Il explique que toutes les voies de recours ont été utilisées et que ces créances sont, pour la plupart, inférieures au seuil de poursuite

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte (54 voix Pour et une abstention) de mettre en non valeurs la somme de 2 066,11 € sur le budget annexe assainissement collectif.

e.3. Admissions en non valeur sur le budget Principal

Monsieur le Vice-Président, Pierre-Manuel BÉRAUD, fait part au conseil communautaire d'une information transmise par Monsieur le Trésorier de Lalinde relative à des créances non recouvrées pour un montant de 53,41 € concernant le budget principal.

Il explique que toutes les voies de recours ont été utilisées et que ces créances sont, pour la plupart, inférieures au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de mettre en non valeurs la somme de 53,41 € sur le budget principal.

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Modifications de postes d'adjoints techniques pour les Services Techniques

Monsieur Laurent PÉREÁ, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, explique la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à 35h/hebdo affecté aux services techniques par la transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h/hebdo en poste d'adjoint technique à 35h/hebdo

D'autre part, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à 35h hebdo affecté au centre technique de BEAUMONTOIS EN PERIGORD par la transformation d'un poste d'agent de maitrise principal à 35h/hebdo en poste d'adjoint technique à 35h/hebdo

Ces éléments se résument de la manière suivante :

POSTE ACTUEL	QUOTITE	NOUVELLE SITUATION	QUOTITE	DATE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	35h	ADJOINT TECHNIQUE	35h	01/01/2022
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	35H	ADJOINT TECHNIQUE	35H	01/01/2022

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, à compter du 01/01/2022 les évolutions énumérées ci-dessus et dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ; Il autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives afférentes.

b. Création d'un poste d'adjoint technique pour le Service Enfance Jeunesse

Le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, Laurent PÉREÁ, explique la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique à 14.90 h/hebdomadaires au service enfance-

jeunesse pour l'entretien des locaux de la crèche du Buisson et pour des missions d'agent de service au centre de loisirs de Cadouin pendant les temps de repas les mercredis et les vacances scolaires ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de la création d'un poste d'adjoint technique, à compter du **1^{er} janvier 2022**, à 14.90 heures hebdomadaires, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut. L'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° pour les emplois de niveau de la catégorie C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ; Dans cette dernière hypothèse, l'agent contractuel sera recruté selon les conditions de qualification et de rémunération définies par le statut du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

3. ASSAINISSEMENT

a. Dossier Languais-Varennes : procédure de commande groupée avec la commune de Varennes pour le réseau de collecte des eaux pluviales

Thierry DEGUILHEM, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle que la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a programmé des travaux d'assainissement collectif sur le territoire communal de Varennes avec la création d'un réseau de collecte des eaux usées. Les travaux consistent notamment en la fourniture et pose de collecteurs d'eaux usées ainsi que la création des branchements avec pose de tabourets de branchement pour les eaux usées.

Parallèlement, la commune de Varennes a programmé, dans le cadre des travaux d'assainissement, le renouvellement d'un réseau de collecte des eaux pluviales dans le bourg. Les travaux consistent notamment en la fourniture et pose de collecteurs d'eaux pluviales en parallèles des collecteurs d'eaux usées ainsi que la reprise des branchements avec pose de tabourets de branchement pour les eaux pluviales.

Pour une meilleure économie des deux opérations et leur bonne intelligence, il est apparu souhaitable de réaliser ces travaux ASSAINISSEMENT EAUX USEES et EAUX PLUVIALES dans le cadre d'un marché unique de travaux.

Une telle organisation suppose de recourir aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique 2019, relatif aux groupements de commande. Pour mettre en œuvre les objectifs qui précèdent, une convention est conclue entre la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et la Commune de Varennes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise en œuvre d'une procédure de commande groupée entre la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et la commune de Varennes.

Annexe : convention

b. RPQS Assainissement Non Collectif 2020

Le Vice-Président en charge de l'assainissement, Thierry DEGUILHEM, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes relatif à l'exercice 2020.

Annexe : RPQS Assainissement Non Collectif 2020

c. Convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de recherche de la Dordogne pour le suivi 2021 des stations d'épuration

Thierry DEGUILHEM, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que dans le cadre d'une démarche volontaire d'autocontrôle des stations d'épuration de LALINDE, Le Buisson de Cadouin et Badefols sur Dordogne, la CCBDP sollicite le Laboratoire Départemental d'analyse et de Recherche afin d'organiser la collecte des prélèvements d'échantillons et de les analyser. Certains prélèvements sont mensuels et d'autres trimestriels. Le laboratoire communique ensuite le résultat des analyses à la communauté de communes.

Le Président explique qu'il convient de signer une convention pour chaque site avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche pour l'année 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche, pour les prélèvements d'analyse des stations d'épuration de Lalinde, Le Buisson de Cadouin et Badefols sur Dordogne, pour l'année 2021.

Annexes : conventions (Lalinde, Le Buisson de Cadouin et Badefols sur Dordogne)

4. Acquisition d'un terrain pour la construction d'une salle de sport à Le Buisson de Cadouin

Le Président explique que le Gymnase de LE BUISSON de CADOUIN n'est plus aux normes ni adapté à la pratique du sport et qu'à ce titre, il convient de construire un nouveau bâtiment pour se doter d'un équipement adapté aux besoins des associations. Pour cela, le président explique que la Société Dalmyrent a fait une promesse de vente des parcelles 115 (1260 m²), 1812 (540 m²) et 1677 (982 m²) section B dont elle est propriétaire, pour un montant forfaitaire de 30 000 € pour l'ensemble (soit 2782 m²).

Le conseil communautaire, après en avoir débattu et délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles 115, 1812 et 1677 section B à Le Buisson de Cadouin auprès de la société Dalmyrent, au prix de 30 000 € forfaitaire ; et autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire, notamment l'acte de vente des terrains auprès de Maître ROMAIN Florence, Notaire à LE BUISSON DE CADOUIN.

5. URBANISME : convention de partenariat avec le Département de la Dordogne pour le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique

Le Vice-Président en charge de l'Urbanisme, Thierry DEGUILHEM, explique que suite au lancement du dispositif national de « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) et, en corollaire, à l'arrêt du soutien financier des « Espaces Info Energie », les Communautés de communes de Nouvelle Aquitaine ont reçu un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié par la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine ».

Ces plateformes ont pour mission d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux

du tertiaire privés, syndics de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone.

Ces plateformes sont financées en partie par la Région (20 à 30%) et le programme SARE (50%) basé sur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Restent 20 à 30 % financés par les EPCI et/ou le Département.

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord n'a pas souhaité déposer seule sa candidature à l'AMI et a sollicité son adhésion à la « Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord » portée par le Département de la Dordogne.

Une convention permet de définir et d'organiser les modalités de coopération et de partenariat entre les territoires partenaires de la Plateforme. Le Département qui a récemment répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt assurera le pilotage et le suivi budgétaire de la plateforme avec l'ensemble des acteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire soutient à l'unanimité la candidature du Département à l'AMI régional pour le compte des EPCI, Approuve l'adhésion de la CCBDP au dispositif « Plateforme de la Rénovation Energétique » et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2022 pour la mise en œuvre de la Plateforme de la rénovation énergétique Dordogne-Périgord.

6. ENFANCE : Avenant N°6 à la convention de mise à disposition de service avec la commune de Lalinde suite au transfert de l'ALSH de LALINDE à la CCBDP
--

Madame Nathalie Fabre, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, rappelle que la communauté de communes a modifié son Intérêt Communautaire pour intégrer, depuis le 1er janvier 2018, l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement du territoire (délibération du 19 septembre 2017). L'ALSH de Lalinde est donc communautaire.

À ce titre, la commune de Lalinde a mis à disposition de la communauté de communes les moyens qu'elle possède, sous forme d'une convention signée.

Les agents publics concernés par le transfert de la compétence sont mis à disposition de l'EPCI.

La Vice-Présidente explique que cette convention prévoit la mise à disposition des services au profit de la communauté de communes, ce qui fait l'objet d'un remboursement par celle-ci à la commune de Lalinde (charges de personnel, fournitures diverses, contrats de services rattachés).

La Vice-Présidente explique qu'il convient de signer l'avenant N° 6 à la convention de mise à disposition des agents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant N° 6 à la convention de mise à disposition de service suite au transfert de la compétence ALSH.

7. Rapport d'activité 2020 du SyCoTeB

Le Président rappelle que la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord est membre du SyCoTeB (Syndicat de cohérence territoriale du bergeracois).

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le SYCOTEB rédige chaque année son rapport d'activité et le transmet à l'ensemble de ses membres.

Le Président présente ce rapport d'activité.

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2020 du SYCOTEB.

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 2021 - 44 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE-AMENAGEMENT DE DEUX BÂTIMENTS D'ACCUEIL - BASE DE LOISIRS DE LA GUILLOU - AVENANT 2 - FORFAIT DEFINITIF

VU la décision 2018-35 acceptant la proposition du cabinet d'architecture ARKETYPE représenté par M. Pierre Servier, pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des bâtiments d'accueil de la Base de loisirs de La Guillou à Lalinde. Taux de rémunération de 10% sur le montant des travaux estimé à 105 000 € HT.

VU la décision 2020-15 prenant en compte une réévaluation du montant des travaux à 179 200,00 €HT en raison de travaux de désamiantage et de reprise des couvertures.

VU une réévaluation des travaux à hauteur de 293 400 € HT, pour remédier à la dégradation des couvertures, des infiltrations et une rénovation intérieure de locaux âgés de 35 ans. La proposition d'honoraire du cabinet d'architecture ARKETYPE est réévaluée à 27 627, 00 € HT,

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des deux bâtiments d'accueil de la Base de loisirs de La Guillou à Lalinde, dont l'enveloppe prévisionnelle définitive des travaux est de 293 400 € HT et aux conditions de rémunération ci-suivante :

- Forfait définitif de rémunération 27 627,00 € HT
- Taux de rémunération 9,416 %

ARTICLE 2 : Cette dépense est inscrite au budget de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord :

- Budget principal CCBDP
- Section Investissement
- Opération N° 71 et 1150
- Articles 2313

DECISION 2020 - 45- EMPRUNT BANQUE POSTALE - RACHAT EMPRUNT CRCA

Considérant que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 301 130,05 €.

Un emprunt est contracté auprès de la Banque Postale :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 1 301 130,05
EUR
Durée du contrat de prêt : 11 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 301 130,05 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/12/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,79%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

DECISION 2021 - 46 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'INTEGRATION DE LA VELOROUTE A PORT DE COUZE - LALINDE ; REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

VU la décision 2020-27 du 28 septembre 2020 pour l'attribution du marché de travaux pour l'intégration de la Véloroute dans l'intersection de Port de Couze à LALINDE

Vu la réalisation de prestations complémentaires visant à réduire le nombre de barrières à poser, la réduction de l'emprise des ilots, l'abandon du déplacement des tampons fontes sur une chambre de tirage et l'extension du réseau pluvial avec la pose de regards avaloirs supplémentaires, cet avenant à pour conséquence une moins value de 6,33€ HT.

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux conclu avec le groupement d'entreprise SAS ETR/ SAS EUROVIA, notifié le 29 septembre 2020 pour l'opération d'Intégration de la véloroute à Port de Couze - Lalinde.

ARTICLE 2 :

Montant du marché initial236 384,42 € HT

Avenant n°1.....- 6,33 € HT

Montant total du marché de travaux 236 378,09 € HT

DECISION 2021 - 47- MARCHES DE TRAVAUX - ATTRIBUTAIRES POUR LE CURAGE DU BASSIN DE CROISEMENT- ECLUSES DE TUILLIERES CANAL DE LALINDE

VU l'analyse des offres de la commission achat du 07 octobre 2021, reçues à la suite de la consultation entre le 02 septembre 2021 et le 30 septembre 2021 pour les travaux de curage du bassin de croisement de Tuilières pour le Canal de Lalinde.

ARTICLE 1 : L'offre du groupement conjoint solidaire d'entreprises **SAS EUROVIA AQUITAINE** (ZI Louis Armand – 24106 BERGERAC SIRET 414 537 142 00070) mandataire et **SAS ENTREPRISE TRAVAUX ROUTIERS** (route de Beaumont du Périgord – 24150 BAYAC – SIRET 350 466 942 00017) est retenue pour un montant de **49 961,80 € H.T.**

**DECISION 2021 - 48 - MARCHES DE FOURNITURE -
ATTRIBUTAIRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE
DE 15T PTAC POUR LES BESOINS DES SERVICES TECHNIQUES
DE LA CCBDP**

VU l'analyse des offres de la commission achat du 07 octobre 2021, reçues à la suite de la consultation entre le 03 septembre 2021 et le 23 septembre 2021 pour l'acquisition d'un camion benne de 15Tonnes de PTAC, la reprise d'un camion benne MERCEDES de 1991 avec 274 000 km et une offre d'option d'une balayeuse utilisable avec le camion.

ARTICLE 1 :

L'entreprise retenue est EUROPE SERVICE SAS sise PARC D'ACTIVITES DE TRONQUIERES – AVENUE DU GARRIC – 15000 AURILLAC - SIRET : 383 888 187 00028 pour le marché relatif à la fourniture d'un camion benne de 15 tonnes de PTAC avec une option de balayeuse, suivant détail ci-dessous :

Acquisition d'un camion MERCEDES (modèle ATEGO 1630 KN)

- Montant HT **112 500,00 € HT**
- Montant de la TVA (20%).....22 500,00 €
(taxe fiscale, certificat immatriculation, redevance d'envoi et taxe de gestion non assujetti à la TVA)
- Prix ACHAT TOTAL TTC..... **135 000 € TTC**

Une reprise de l'ancien camion MERCEDES pour un montant de 2 400 € TTC

L'acquisition de l'option d'achat de la Balayeuse TUCHEL SWEEP PROFI 660/230 HU pour une montant de :

- Montant HT **11 800,00 € HT**
- Montant de la TVA (20%).....2 300,00 €
(taxe fiscale, certificat immatriculation, redevance d'envoi et taxe de gestion non assujetti à la TVA)
- Prix ACHAT TOTAL TTC..... **14 160,00 € TTC**

DECISION 2021 – 49 - MARCHE DE TRAVAUX – EXTENSION DU POLE DE SERVICES A LALINDE - LOT N°9 – ELECTRICITE - AVENANT 1 POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES MALENTENDANTES

VU la décision 2021-47 bis du 09 mars 2021 pour l'attribution à l'entreprise B. ELECTRIC du lot n°9 – Electricité du marché de travaux pour l'extension du Pôle de services à Lalinde

Considérant le rapport du bureau de contrôle pour la mise en œuvre obligatoire d'une boucle magnétique de comptoir pour l'accueil des personnes malentendantes pour un montant de 367,65 € HT.

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant 1 proposant la mise en œuvre obligatoire d'une boucle magnétique de comptoir.

ARTICLE 2 : L'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché public est :

- Montant de l'avenant :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 367,65 €
 - Montant TTC 441,18 €soit 0.74 % du marché initial

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 49 812,92 €
 - Montant TTC 59 775,50 €

DECISION 2021 – 50- MARCHE DE TRAVAUX – REFECTION DE LA STATION D'EPURATION DE MONPAZIER - AVENANT 1 POUR LE TRAITEMENT DES GRAISSES

VU la décision 2019-25 du 22 juillet 2019 pour l'attribution du marché au **groupement d'entreprises OPURE Agence Sud - PAJOT Entreprise - JACQ Architecte - SAS CYPRIOTE**, pour un montant de 1 278 595,88 € HT

Considérant l'absence de données fiables sur les quantités de graisses qui seront à collecter en raison des conséquences de la pandémie de COVID 19 et du choix de l'option à mettre en œuvre pour leur traitement.

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant 1, proposant une prolongation de délai d'exécution des travaux de trois mois, et des modifications des solutions techniques proposées comme la suppression du piège à charriage et remplacement du dégrilleur, la pose d'un débitmètre électromagnétique sur le

refoulement du bassin tampon, la suppression des prescriptions de l'ABF, le transport des boues vers la station d'épuration, la réalisation de 2 bilans, la pose d'un drain en parcelle voisine, l'utilisation d'un sable 0/4 dans les lits de séchage des boues, le rajout de béton de lestage dans le bassin d'orage et la moins-value pour consommations électriques et d'eau potable.

ARTICLE 2 : L'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché public est :

- Montant de l'avenant :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 2 012,33 €
 - Montant TTC 2 414,79 €
soit 0,16 % du marché initial

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 1 280 608,21 €
 - Montant TTC 1 536 731,05 €

**DECISION 2021 – 51 - MARCHE DE FOURNITURE – AVENANT N°1
POUR PROLONGATION DE DELAIS DU LOT N°3-ACQUISITION
D'UN ENSEMBLE TRACTEUR EPAREUSE POUR LES SERVICES
TECHNIQUES DE LA CCB DP**

VU la consultation des entreprises organisée du 21 Décembre 2020 au 25 janvier 2021 et le choix opéré par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février 2021 dans le cadre de la consultation pour l'attribution d'un marché de fourniture en Appel d'Offre Ouvert composé de 3 lots et concernant l'acquisition de tracteurs et pelles hydrauliques pour le service Voirie avec reprise de matériels,

Considérant le contexte de pénuries généralisées des matières premières et des courriers en date des 20/05/21 et 20/07/21 de l'entreprise SOVEMAS nous informant de son impossibilité de respecter le délai de livraison au 31 mai 2021. L'entreprise SOVEMAS a prêté un matériels de gamme similaire à celui prévu au marché pendant le délai de retard.

Considérant la circulaire n°6293/SG ministérielle du 16 juillet 2021 et les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques du 29 juillet 2021, demandant aux collectivités territoriales d'aménager les conditions d'exécution des contrats en cours.

ARTICLE 1 : accepte l'acte modificatif N°1 de prolongation de délais jusqu'au 05 novembre 2021 pour la livraison d'un ensemble tracteur - épaveuse par l'entreprise SOVEMAS - ZA Moulereins, 33 rue de l'Abbé Breuil 24200 SARLAT-LA-CANEDA (SIRET : 33367543700011) attributaire du lot n°3.

DECISION 2021 – 52 - MARCHÉ DE SERVICES – « REVISION DES CARTES COMMUNALES DE BANEUIL ET MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG »- AVENANT 1 POUR L'ABANDON DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE MAUZAC ET GRAND CASTANG

VU la décision 2020-42 du 17 décembre 2020 approuvant la proposition du groupement d'entreprises SAS CITADIA CONSEIL et SAS EVEN CONSEIL pour la révision des cartes communales de Baneuil et Mauzac-et-Grand-Castang pour un montant de 20 400,00 € HT (soit 24 480,00 € TTC).

Considérant l'instruction par l'Etat du projet de construction du nouveau bâtiment à vocation administrative pour le centre de détention de Mauzac et Grand Castang reconnu comme un équipement d'intérêt collectif : ce projet ne nécessite pas la réalisation d'un zonage spécifique et ne justifie pas la révision de la carte communale de MAUZAC ET GRAND CASTANG, qui est de fait abandonnée,

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant 1 pour une diminution du marché de révision des cartes communales Baneuil & Mauzac Grand Castang conclu avec le groupement d'entreprises SAS CITADIA CONSEIL/SAS EVEN CONSEIL avec l'abandon de la procédure de révision de la carte communale de Mauzac et Grand Castang.

ARTICLE 2 : L'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché public est une moins value de 39,7% :

- Montant de l'avenant :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT - 8 100,00 €
 - Montant TTC - 9 720,00 €

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 12 300,00 €
 - Montant TTC 14 760,00 €

DECISION 2021 – 53 - MARCHÉ DE TRAVAUX – EXTENSION DU POLE DE SERVICES A LALINDE - LOT N°4 – MENUISERIES ALUMINIUM/SERRURERIE - AVENANT 2 POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

VU la décision 2021-47 bis du 09 mars 2021 pour l'attribution à l'entreprise SARL METALLERIE BERGERACOISE du lot n°4 – Menuiseries extérieures du marché de travaux pour l'extension du Pôle de services à Lalinde

Considérant la nécessité de modification de l'habillage des bavettes de sol de deux sorties de secours et le recouvrement du joint de dilatation entre l'extension et le bâtiment existant pour un montant de 1 315 € HT.

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant n°2, proposant le recouvrement des longrines béton au droit des ensembles menuisés et pour le recouvrement du joint de dilatation.

ARTICLE 2 : L'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché public est :

- Montant de l'avenant N°2 :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 1 315,00 €
 - Montant TTC 1 578,00 €

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA 20%
 - Montant HT 41 225,00 €
 - Montant TTC 49 470,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Projet de Territoire

Le Président explique que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique) devrait être signé définitivement avec Monsieur Le Préfet mi-décembre. Ce document tient compte d'un certain nombre des projets de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord. Il explique qu'après cette signature, des réunions de travail sur le projet de territoire pourront être organisées courant janvier, sur les thèmes traités.

Contrôles effectués par la SOGEDO (Assainissement Non Collectif)

Laurent Péréa, Vice-Président, Intervient suite à la présentation du RPQS de l'assainissement non collectif. Il soulève le nombre de contrôles effectués durant l'année 2020, fortement inférieurs par rapport au cahier des charges de la SOGEDO.

Le Président rappelle que l'année 2020 est une année particulière en raison de la crise sanitaire du COVID 19 (confinement). Il assure que la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord sera vigilante dans les années à venir.

Mutualisation secrétariat de Mairie

Monsieur Lacoste, Maire de Molières intervient afin de faire part de son mécontentement concernant le remplacement de sa secrétaire de Mairie absente pour raison de santé. Il déplore le manque de formation de la personne qui lui a été envoyée par la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord ainsi que le manque d'heures.

BILAN 2020 de l'OFFICE DE TOURISME Bastides Dordogne Périgord

Monsieur Christophe CATHUS, Vice-Président en charge du Tourisme, présente le document « Bilan 2020 de l'Office de Tourisme Bastides Dordogne Périgord » :









CONTEXTE CRISE SANITAIRE

- Budget revu à la baisse ---
- Réduction des ouvertures ---
- Animations suspendues ---

ACCUEIL & INFORMATIONS TOURISTIQUES

VISITEURS FRANÇAIS



-  OCCITANIE
-  NOUVELLE-AQUITAINE
-  ÎLE-DE-FRANCE
-  HAUTS DE FRANCE
-  PAYS DE LA LOIRE
-  BRETAGNE

27 442
VISITEURS

 **- 38 %**

ORIGINE DES VISITEURS

86% FRANÇAIS
- 21%

12% LOCAUX
+ 38%

14% ÉTRANGERS
- 68%

VISITEURS ÉTRANGERS





FRÉQUENTATION DES 7 BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

MONPAZIER

Ouvert 7/7j de mai à septembre, du lundi au vendredi le reste de l'année

TRÉMOLAT

Ouvert 5/7j de juin à août

BEAUMONT

Ouvert 7/7j en juillet-août, du lundi au vendredi d'avril à juin et de septembre à novembre, le mardi le reste de l'année

LE BUISSON-DE-CADOUIN

Ouvert 5/7j en juillet-août, du lundi au vendredi d'avril à juin et de septembre à novembre, le vendredi le reste de l'année

LALINDE

Ouvert 7/7j en juillet-août, du lundi au vendredi d'avril à juin et de septembre à novembre, le jeudi le reste de l'année

BIRON

Ouvert 5/7j du 14 juillet au 15 août

CADOUIN

Ouverture de 5/7j à 7/7j à l'année
BIT délégué à l'association
Au Fil du Temps en 2020



BOUTIQUE - VENTES DE PRODUITS

TICKET MOYEN

5,18 €

↗ + 23 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

12 086 € TTC

↘ - 32 %

VENTES RÉALISÉES

2330

↗ + 48 %

soit 1 visiteurs sur 11 environ

€ CA PAR BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE



★ TOP VENTES

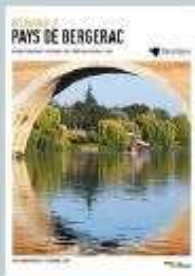
- #1 - SOUVENIRS
- #2 - RANDO/CYCLO
- #3 - PDTS DU TERROIR
- #4 - JEUNESSE
- #5 - ACCESSOIRES



PROMOTION & COMMUNICATION



ÉDITIONS PAPIER



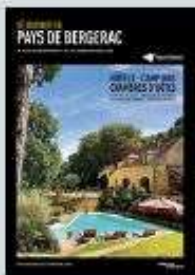
**GUIDE
TOURISTIQUE**
50 000
EXEMPLAIRES



**CARTE
TOURISTIQUE**
75 000
EXEMPLAIRES



**GUIDE DES
RESTAURANTS**
10 000
EXEMPLAIRES



**GUIDE DES
HÉBERGEMENTS**
7 000
EXEMPLAIRES

REFONTE GRAPHIQUE & ARBORESCENCE

SITE INTERNET



603 161
SESSIONS

-1,9%

1,39M
PAGES VUES

-10%

419 121
VISITEURS UNIQUES

+3,8%

GRC / NEWSLETTER

★ REFONTE GRAPHIQUE

NEWS HEBDO

SirtAQUI
Service Information Régionale de l'Aquitaine

7 750
ABONNÉS

+18,4%

24%
TX D'OUVERTURE

+1,8%

RÉSEAUX SOCIAUX

facebook



20 121
MENTIONS JAIME

+5,3%

950 365
PERSONNES ATTEINTES

+17%

Instagram



4 600
ABONNÉS

+65%

230
PORTÉE MOYENNE

+12%

ACCOMPAGNEMENT & QUALIFICATION

PARTENARIATS

RDV ACCOMPAGNEMENT PRO

CHIFFRE D'AFFAIRES
33 384 € TTC

261
PARTENAIRES

- 8 HÔTELS/RESTAURANTS
- 34 RESTAURANTS
- 21 CAMPINGS
- 94 GÎTES/CH.HÔTES
- 30 HÉB. COLLECTIFS
- 28 ACT. LOISIRS
- 26 SITES TOURISTIQUES
- 15 ARTISANS
- 5 PRODUCTEURS

32
NOUVEAUX



16
RDV PROS
↗ +78%

27
PARTICIPANTS
= +0%

128
INSCRIPTIONS
↗ +75,3%

4,7
ATELIERS SUIVIS
↗ +74%

ANIMATIONS

FRÉQUENTATION



1796 BEAUMONT
↘ -65%

1952 CADOUIN
↘ -105%

2456 LALINDE
↘ -52%

2372 MONPAZIER
NOUVEAUTÉ 2020

AGENDA DU SITE INTERNET

387
SAISIES
EN 2020

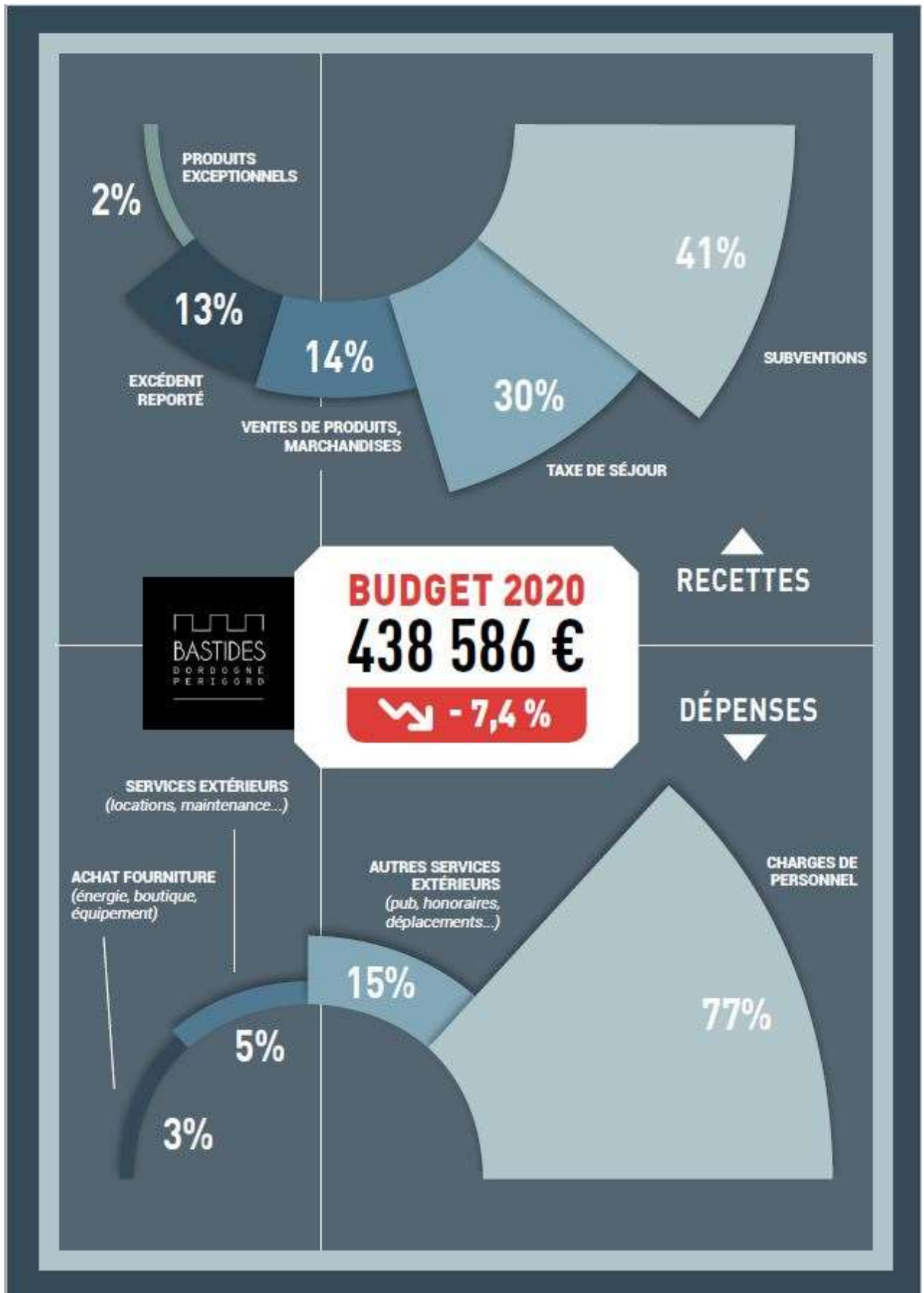
445
SAISIES
EN 2019

ÉTÉ ACTIF

362
INSCRITS
↘ -15,7%

36
DATES
↘ -27,8%





L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h15.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 14 décembre 2021 à 18h30, salle La Calypso à BEAUMONTOIS.